

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 842

19 novembre 1998

**SOMMAIRE**

Business Solutions S.A., Luxembg pages 40383, 40384	IPK International - The European Travel Intelligence Center S.A., Luxembourg . . . . . 40388, 40389
Di Vincenzo Holding S.A., Luxembourg . . . . . 40370	Ispo S.C.I., Luxembourg . . . . . 40389
Esher Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 40371	Kado Tartempion, S.à r.l., Bettembourg . . . . . 40391
Espace Ariane Immobilière S.A., Luxembg 40372, 40373	Kemon S.A., Luxembourg . . . . . 40392
Etablissements René Stoll, S.à r.l., Leudelange . . . 40371	Lesilux S.A., Luxembourg . . . . . 40392, 40393
Eurafrica S.A., Meispelt . . . . . 40372	Loews Investments S.A., Luxembourg . . . 40409, 40414
Eurofoil S.A., Dudelange . . . . . 40406	Lombardini International S.A., Luxembourg . . . . 40393
Eurofonds (Luxembourg) Management S.A., Luxembourg . . . . . 40405	L.P.C. S.A., Luxembourg . . . . . 40414
European American Investment Corp. S.A., Luxembourg . . . . . 40407	Maninco Limited, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 40394
European Industrial Corporation S.A., Luxembg 40374	Mecfin Nederland B.V., Luxembourg . . . . . 40394
European Travel Monitor * World (Global) Travel Monitor S.A., Luxembourg . . . . . 40373, 40374	Metalworking and Finance Group International S.A., Luxembourg . . . . . 40394
Europe Investissement Placement Gestion S.A., Luxembourg . . . . . 40371	Minho Constructions S.A., Hesperange 40390, . . . . . 40391, 40392
Euro Planbau, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 40407	Mirtal S.A., Luxembourg . . . . . 40395
Euro Prod Holding S.A., Luxembourg . . . . . 40408	Moldau Investments S.A., Luxembourg . . . . . 40394
Eurosanté Med Management S.A., Luxembourg . . 40408	Mosel International S.A., Luxembourg . . . . . 40395
Euton Investment Company S.A.H. . . . . 40408	Moskito S.A., Luxembourg . . . . . 40393
Experta Management A.G., Luxembourg . . . . . 40409	Pagaso S.A., Luxembourg . . . . . 40397
Extrainvest S.A., Luxembourg . . . . . 40376	Pedifit, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 40394
Fargo Investments S.A., Luxembourg . . . . . 40376	Perfin Invest S.A. Holding, Luxembourg . . . . . 40399
Fidusud S.A., Luxembourg . . . . . 40374	Pierangeli Holding S.A., Luxembourg . . . . 40395, 40396
Finam S.A., Luxembourg . . . . . 40409	Pierri, S.à r.l., Itzig . . . . . 40398, 43099
Fiscopar S.A.H., Luxembourg . . . . . 40375	Portunus Investments Holding S.A., Luxbg 40397, 40398
Foril Investments S.A., Luxembourg . . . . . 40377	Proveco, S.à r.l., Dudelange . . . . . 40400, 40401
Fragithe S.C.I., Alzingen . . . . . 40379	Provider Holdings S.A., Luxembourg . . . . . 40399
Gallet Investissement S.A., Luxembourg . . . . . 40370	Quilmes Europe S.A., Luxembourg . . . . . 40402
GD Lux S.A., Luxembourg . . . . . 40377	Quilmes Industrial (QUINSA) S.A., Luxembourg 40400
Giesse Holding S.A., Luxembourg . . . . . 40377, 40378	Reine Invest S.A.H., Luxembourg . . . . . 40402
Glint Mike S.A., Larochette . . . . . 40380, 40381	Requiem S.A., Luxembourg . . . . . 40401
Golden Lady International S.A., Luxembourg . . . 40379	Restauration Façades, S.à r.l., Rodange . . . . . 40401
Gotland Marine S.A., Luxembourg . . . . . 40381, 40382	(R.T.A.), Recherches et Technologies Avancées S.A., Luxembourg . . . . . 40400
GRC Holding S.A., Luxembourg . . . . . 40382	Sabah Trustees Management, S.à r.l., Luxembourg 40403
Heden S.A., Luxembourg . . . . . 40381	Salon Créatif, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . . 40403
Hersham Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 40379	Salvas International S.A., Luxembourg . . . . . 40403
Immobilière du Port S.A., Luxembourg . . . . . 40378	Samundar S.A., Luxembourg . . . . . 40404
Immogrim S.A., Luxembourg . . . . . 40383	Santa Fe Investments S.A.H., Luxembourg . . . . 40402
Immoterra S.C.I., Dudelange . . . . . 40384, 40385	Schaack-Floener, S.à r.l., Bissen . . . . . 40404
IMR International S.A., Luxembg 40385, 40387, 40388	Sicilux, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 40404
International Consulting and Trading S.A., Luxembourg . . . . . 40390	SIGP S.A., Luxembourg . . . . . 40404
Investitori S.A., Luxembourg . . . . . 40382, 40383	Simex Sport International S.A., Luxembg 40404, 40405
	Soparrassur S.A., Luxembourg . . . . . 40405
	Spectra S.A., Luxembourg . . . . . 40406

**GALLET INVESTISSEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 51.622.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 78, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1998.

Signature.

(38735/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1998.

**DI VINCENZO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 13.859,

représentée par Monsieur Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg et Monsieur Claudio Bacceli, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée DI VINCENZO HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 24 juin 1998, non encore publié,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration de la Société, prise en sa réunion du 9 juillet 1998.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. - Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à cent quarante millions de liras italiennes (LIT 140.000.000,-), représenté par quatorze mille (14.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (LIT 10.000,-), entièrement libérées.

2. - Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à vingt milliards de liras italiennes (LIT 20.000.000.000,-), représenté par deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (LIT 10.000,-) chacune, et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et 6 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

«En outre, le Conseil d'Administration est pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

3. - Que dans sa réunion du 9 juillet 1998, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de un milliard deux cent soixante millions de liras italiennes (LIT 1.260.000.000,-)

pour le porter de son montant actuel de cent quarante millions de liras italiennes (LIT 140.000.000,-) à un milliard quatre cents millions de liras italiennes (LIT 1.400.000.000,-), par la création de cent vingt-six mille (126.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (LIT 10.000,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les actionnaires, lesquels ont souscrit à toutes les cent vingt-six mille (126.000) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de un milliard deux cent soixante millions de liras italiennes (LIT 1.260.000.000,-) et de les attribuer aux actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent.

4. - La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de un milliard deux cent soixante millions de liras italiennes (LIT 1.260.000.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5. - Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à un milliard quatre cents millions de liras italiennes (LIT 1.400.000.000,-) de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à un milliard quatre cents millions de liras italiennes (ITL 1.400.000.000,-), représenté par cent quarante mille (140.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune.»

*Déclaration - frais*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Pour les besoins du fisc, l'augmentation de capital est évaluée à vingt-six millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille francs luxembourgeois (Flux 26.397.000,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de trois cent trente mille francs (330.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Stoffel, C. Bacceli, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 110S, fol. 22, case 1. – Reçu 263.340 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 21 août 1998.

*P. Bettingen.*

(39100/202/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**ESHER HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.261.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1998.

*A. Schwachtgen.*

(39103/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**ETABLISSEMENTS RENE STOLL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Leudelange.

R. C. Luxembourg B 8.862.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 3, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

*ETS RENE STOLL, S.à r.l.*

*Signature*

(39106/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**EUROPE INVESTISSEMENT PLACEMENT GESTION, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 25.616.

Constituée le 13 mars 1987 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette. Les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 87 du 7 janvier 1987. Les statuts ont été modifiés le 8 mai 1990 et publiés au Mémorial C n° 236 du 16 juillet 1990.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EUROPE INVESTISSEMENT PLACEMENT GESTION*

*SOCIETE GENERALE BANK & TRUST*

*L'Agent Domiciliaire*

*Signature*

*Signature*

(39109/045/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**EURAFRICA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8292 Meispelt, 19, rue Kosselt.  
R. C. Luxembourg B 48.456.

Les comptes annuels 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 10, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Signature.

(39107/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**ESPACE ARIANE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 64.053.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ESPACE ARIANE IMMOBILIERE S.A., avec siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 15 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 493 du 3 juillet 1998, et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 27 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 524 du 17 juillet 1998, société immatriculée au registre de commerce des sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 64.053.

*Bureau*

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Geoffroy Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

*Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

*Exposé de Monsieur le Président*

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. - Modification de l'article onze des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de novembre à quinze (15.00) heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

2. - Modification de l'article treize des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août de chaque année.»

3. - Dispositions transitoires:

1. Le premier exercice social commence le quinze avril mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit et se termine le trente et un août mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

4. - Divers

II. - Il existe actuellement 43.500 (quarante-trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

*Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par la scrutatrice, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

*Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article onze des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de novembre à quinze (15.00) heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article treize des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août de chaque année.»

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide que le premier exercice social de la société, ayant commencé le quinze avril mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, se terminera le trente et un août mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit et que la première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de LUF 45.000,- (quarante-cinq mille francs luxembourgeois).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Étude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: A. Renard, G. Pierrard, C. Mathu, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 110S, fol. 55, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 septembre 1998.

T. Metzler.

(39104/222/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**ESPACE ARIANE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 64.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 septembre 1998.

T. Metzler.

(39105/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**EUROPEAN TRAVEL MONITOR \* WORLD (GLOBAL) TRAVEL MONITOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de EUROPEAN TRAVEL MONITOR \* WORLD (GLOBAL) TRAVEL MONITOR S.A., avec siège social à L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel, constituée suivant acte du notaire Frank Baden de Luxembourg du 8 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 298 du 11 novembre 1988, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Alponse Lentz de Remich du 30 décembre 1991, publié au susdit Mémorial C, numéro 258 du 15 juin 1992, suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 10 juin 1997, publié au susdit Mémorial C du 8 octobre 1997, numéro 552.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Denise Risch, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains, qui désigne comme secrétaire Guy Bernard, employé privé, demeurant à Clemency.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Rolf D. Freitag, économiste diplômé, demeurant à Munich (République Fédérale d'Allemagne).

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour

*Ordre du jour:*

Autorisation au conseil d'administration à désigner un administrateur-délégué.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut, partant, délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 9 des statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Risch, G. Bernard, D. Freitag et Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 1998, vol. 835, fol. 78, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 4 septembre 1998.

F. Molitor.

(39111/223/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**EUROPEAN TRAVEL MONITOR \* WORLD (GLOBAL) TRAVEL MONITOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

Il résulte d'un procès-verbal de réunion du conseil d'administration en date du 30 juillet 1998 de EUROPEAN TRAVEL MONITOR \* WORLD (GLOBAL) TRAVEL MONITOR S.A., établie et ayant son siège social à L-1512 Luxembourg, Aristote Center, 7, rue Federspiel, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 1998, vol. 310, fol. 51, case 5, que Rolf D. Freitag, économiste diplômé, demeurant à D-81247 Munich, Meyerbeerstraße 20, a été nommé administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature pour les actes de la gestion journalière.

Signé: Freitag.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 4 septembre 1998.

F. Molitor.

(39112/223/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**EUROPEAN INDUSTRIAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 20.089.

Les comptes annuels 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 10, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Signature.

(39110/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**FIDUSUD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, soussigné, en remplacement de Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, empêché. Lequel dernier nommé restera dépositaire de la minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de FIDUSUD S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 10 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 491 du 28 septembre 1995.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Paul Legrain, administrateur de société, demeurant à Erpent (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Stéphane Biver, employé privé, demeurant à Sélange (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Claudine Philippin, employée privée, demeurant à Erpent (Belgique).

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour

*Ordre du jour:*

1) Décision à prendre quant à la dissolution de la société.

2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut, partant, délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur Clive Godfrey, avocat, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 28, Tienne du Golf.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, accorder mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour une durée qu'il fixera.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Legrain, Biver, Philippin et Lentz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 août 1998, vol. 835, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 septembre 1998.

*F. Molitor.*

(39115/223/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**FISCOPAR S.A., Holding-Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 55.885.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den achtzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft FISCOPAR S.A., mit Amtssitz zu L-2449 Luxembourg, 15, Boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 55.885, gegründet gemäss Urkunde vom 18. Juli 1996, veröffentlicht im Mémorial, Recueil C Seite 26622 von 1996.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Patrick Van Hees, Jurist, wohnhaft in Messancy (Belgien).

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Hubert Janssen, Jurist, wohnhaft in Torgny (Belgien).

Der so zusammengesetzte Versammlungsvorstand erstellt die Liste der anwesenden Aktionäre mit Angabe der Zahl der vertretenen Aktien.

Die von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die Vollmachten, nachdem sie von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet worden sind, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlagen beigelegt und werden mit derselben einregistriert.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. - Dass sich aus vorerwähnter Anwesenheitsliste ergibt, dass die 100 (einhundert) voll eingezahlten Aktien jeweils mit einem Nennwert von LUF 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Luxemburger Franken), die das gesamte Gesellschaftskapital von LUF 1.250.000,- (einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) darstellen, rechtsgültig hier vertreten sind und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung rechtsgültig tagt und über die Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

II. - Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*  
*Statutarische Ernennungen*

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit den Ausführungen des Herrn Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Erledigung der Tagesordnung und fasst, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Wirkung vom 1. August 1998 an, des Kommissars: die Aktiengesellschaft DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) A.G., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal. Die Generalversammlung erteilt ihr volle Entlastung für das von ihr ausgeübte Mandat. Die Generalversammlung beschliesst, mit Wirkung vom 1. August 1998 an, als neuen Kommissar zu bestellen: die Aktiengesellschaft EUROLUX MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2002.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Wirkung vom 1. August 1998 an, der folgenden Verwaltungsratsmitglieder:

- a) Der Aktiengesellschaft SELINE PARTICIPATIONS S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.
- b) Der Aktiengesellschaft EUROLUX MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.
- c) Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal, geschäftsführender Direktor.

Die Generalversammlung erteilt allen Vorgenannten volle Entlastung für die von ihnen ausgeübten Mandate.

Die Generalversammlung beschliesst mit Wirkung vom 1. August 1998 an:

- a) Die Aktiengesellschaft Englischen Rechtes SELINE MANAGEMENT LIMITED, mit Sitz in UK-TR36XA Cornwall (England), Pewsey House, Porthkea, Truro;
- b) Die Aktiengesellschaft Englischen Rechtes SELINE FINANCE LIMITED, mit Sitz in UK-TR36XA Cornwall (England), Pewsey House, Porthkea, Truro;
- c) Herrn Peter Johannes Gerardus Dols, Kaufmann, wohnhaft in NL 's-Gravenhage (Niederlande); als neue Verwaltungsratsmitglieder zu bestellen.

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Peter Johannes Gerardus Dols, vorgeannt, als neuen geschäftsführenden Direktor zu bestellen.

Diese Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2002.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgeannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 110S, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 3 septembre 1998.

J. Elvinger.

(39116/211/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**EXTRAINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 44.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 3, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 21 septembre 1998.

(39113/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**FARGO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.052.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 511, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Signature*  
*Un mandataire*

(39114/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**FORIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 52.781.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 511, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(39117/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**GD LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 30.281.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1997 de COMPAGNIA SVILUPPI INDUSTRIALI ED IMMOBILIARI S.p.A., enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998 sur le dossier de GD LUX S.A. en vertu de l'article 314 (1) de la loi du 10 août 1915 et tel que modifié par la suite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme  
Banque domiciliataire

Signature Signature

(39119/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**GIESSE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 13.859.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 13.859, représentée par Monsieur Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg et Monsieur Claudio Baccei, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société dénommée GIESSE HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 1998, non encore publié, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration de la Société, prise en sa réunion du 9 juillet 1998.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. - Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à soixante-seize millions de lires italiennes (LIT 76.000.000,-), représenté par sept mille six cents (7.600) actions, chacune d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (LIT 10.000,-), entièrement libérées.

2. - Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à six cent cinquante millions de lires italiennes (LIT 650.000.000,-), représenté par soixante-cinq mille (65.000) actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (LIT 10.000,-) chacune, et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et 6 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

«Le Conseil d'Administration. est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 25 juin 2003, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour

recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3. - Que dans sa réunion du 9 juillet 1998, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de cinq cent soixante-quatorze millions de liras italiennes (LIT 574.000.000,-)

pour le porter de son montant actuel de soixante-seize millions de liras italiennes (LIT 76.000.000,-) à six cent cinquante millions de liras italiennes (LIT 650.000.000,-), par la création de cinquante-sept mille quatre cents (57.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (LIT 10.000,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les actionnaires, lesquels ont souscrit à toutes les cinquante-sept mille quatre cents (57.400) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de cinq cent soixante-quatorze millions de liras italiennes (LIT 574.000.000,-) et de les attribuer aux actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent.

4. - La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de cinq cent soixante-quatorze millions de liras italiennes (LIT 574.000.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5. - Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à six cent cinquante millions de liras italiennes (LIT 650.000.000,-) de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à six cent cinquante millions de liras italiennes (LIT 650.000.000,-), représenté par soixante-cinq mille (65.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (LIT 10.000,-) chacune.»

#### *Déclarations - frais*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Pour les besoins du fisc, l'augmentation de capital est évaluée à douze millions vingt-cinq mille trois cents francs luxembourgeois (Flux 12.025.300,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de cent soixante-dix mille francs (170.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Stoffel, C. Bacceci, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 110S, fol. 13, case 9. – Reçu 119.966 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 21 août 1998.

P. Bettingen.

(39120/202/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

#### **GIESSE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 13.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 21 août 1998.

P. Bettingen.

(39121/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

#### **IMMOBILIERE DU PORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 51.596.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 6, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

#### AFFECTATION DU RESULTAT

\* Report à nouveau . . . . . CHF (34.400,03)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1998.

Signature.

(39133/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**FRAGITHE, Société Civile Immobilière.**  
Siège social: L-5854 Alzingen, 54, rue Langheck.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six août.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1. François Peusch, expert-comptable, demeurant à L-5854 Alzingen, 54, rue Langheck, et
2. Marie-Thérèse Schiltz, sans état particulier, épouse de François Peusch, demeurant à L-5854 Alzingen, 54, rue Langheck,

ici représentée par son époux François Peusch, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée datée du 20 juillet 1998.

Seuls et uniques associés de la société civile immobilière FRAGITHE, avec siège social à L-1019 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, constituée suivant acte du notaire Emile Schlessler de Luxembourg du 20 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 452 du 13 septembre 1995.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ils décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Alzingen.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, ils décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts et lui donnent la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Alzingen.»

*Troisième résolution*

Ils décident de fixer l'adresse de la société à L-5854 Alzingen, 54, rue Langheck.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Peusch et Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 août 1998, vol. 835, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudleange, le 9 septembre 1998.

F. Molitor.

(39118/223/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**FRAGITHE, Société Civile Immobilière.**  
Siège social: L-5854 Alzingen, 54, rue Langheck.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

(39118A/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**GOLDEN LADY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 42.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 1, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

GOLDEN LADY INTERNATIONAL S.A.

Signature

(39124/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**HERSHAM HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.265.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1998.

A. Schwachtgen.

(39130/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**GLINT MIKE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt août à 15.00 heures.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLINT MIKE S.A. ayant son siège social à Philipsburg, Saint-Martin, Antilles Néerlandaises, Great Bay Marina, ayant depuis le 20 août 1998 son siège de direction effectif et administratif au Luxembourg, à L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach, constituée suivant acte notarié reçu par-devant Maître Alexander, notaire à Willemstad, Curaçao, le 13 août 1998, ayant un capital souscrit et libéré à concurrence de NLG 75.000. Les statuts ont été modifiés par assemblée générale extraordinaire tenue le 20 août 1998 devant le notaire instrumentant relatif à la constatation du transfert du siège de direction effectif et administratif et à la refonte des statuts, non encore publiée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Albert Seen, administrateur de sociétés, demeurant à L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Wim Piot, conseiller fiscal, demeurant à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Bosmans, employé, demeurant à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1 - Augmentation du capital social, à concurrence de NLG 74.345.000,- (soixante-quatorze millions trois cent quarante-cinq mille florins) pour le porter de NLG 75.000 (soixante-quinze mille florins) à NLG 74.420.000,- (soixante-quatorze millions quatre cent vingt mille florins), par la création et l'émission de 74.345 (soixante-quatorze mille trois cent quarante-cinq) actions d'une valeur nominale de NLG 1.000 (mille florins) chacune.

2 - Souscription de l'intégralité des actions nouvelles.

3 - Modification afférente de l'article 5 des statuts.

B - Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C - Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des conventions d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de NLG 74.345.000,- (soixante-quatorze millions trois cent quarante-cinq mille florins), pour le porter de son montant actuel de NLG 75.000 (soixante-quinze mille florins) à NLG 74.420.000,- (soixante-quatorze millions quatre cent vingt mille florins), par la création et l'émission de 74.345 (soixante-quatorze mille trois cent quarante-cinq) nouvelles actions d'une valeur nominale de NLG 1.000 (mille florins) chacune.

*Deuxième résolution*

Les 74.345 (soixante-quatorze mille trois cent quarante-cinq) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires comme suit:

1 - A hauteur de 74.335 (soixante-quatorze mille trois cent trente-cinq) actions par Monsieur Marnix P.P. Sliepenbeek, résidant à Jeddah, Arabie Saoudite, par l'apport de 7.433.550 (sept millions quatre cent trente-trois mille cinq cent cinquante) actions ordinaires B d'une valeur nominale de NLG 10 (dix florins) chacune de la société de droit luxembourgeois GLINT MIKE II S.A., ayant son siège social au 6, rue de Scheerbach, L-7625 Larochette, représentant une participation de 99,99% du capital de ladite société GLINT MIKE II S.A.; ces actions sont évaluées à NLG 74.335.000,-(soixante-quatorze millions trois cent trente-cinq mille florins).

2 - A hauteur de dix (10) nouvelles actions par Madame Francisca Elisabeth Sliepenbeek, résidant à Jeddah, Arabie Saoudite, par l'apport de 1.000 (mille) actions préférentielles A d'une valeur nominale de NLG 10 (dix florins) chacune de la société de droit luxembourgeois GLINT MIKE II S.A., ayant son siège social au 6, rue de Scheerbach, L-7625 Larochette, représentant une participation de 0,01% du capital de ladite société GLINT MIKE II S.A.; ces actions sont évaluées à NLG 10.000,- (dix mille florins).

Cet apport a fait l'objet d'un rapport descriptif établi par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion*

«Based on the work performed as described in section III of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the shares contributed does not correspond at least to the number and the value of the shares to be issued in exchange.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à NLG 74.420.000,- (soixante-quatorze millions quatre cent vingt mille florins), représenté par 74.420 (soixante-quatorze mille quatre cent vingt) actions de NLG 1.000,- (mille florins) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ces soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ deux cent cinquante mille francs luxembourgeois, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une augmentation du capital d'une société luxembourgeoise par l'apport de 100% des actions émises d'une société de capitaux luxembourgeoise avec perception par l'administration de l'Enregistrement luxembourgeois du droit fixe, en application de l'article 4.2, chapitre XII du Code de droits d'enregistrement.

Pour les besoins du fisc, l'augmentation de capital de NLG 74.345.000,- a été évaluée à 1.360.513.500,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Seen, W. Piot, E. Bosmans, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 504, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 septembre 1998.

J. Seckler.

(39122/231/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**GLINT MIKE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 septembre 1998.

J. Seckler.

(39123/231/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**HEDEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste. Croix.

R. C. Luxembourg B 45.594.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(39129/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**GOTLAND MARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 54.100.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1998.

Signature

Un mandataire

(39125/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**GOTLAND MARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 54.100.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social de la société en date du 9 mai 1997, à 11.00 heures*

*Décisions*

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1996;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1996. L'exercice clôture avec un bénéfice de LUF 661.844,-;

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

* Affectation à la réserve légale de LUF . . . . .	33.092,-
* Report à nouveau de LUF . . . . .	628.752,-

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1996.

Pour extrait conforme  
Pour publication  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39126/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**GRC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 58.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 6, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

GRC HOLDING S.A.  
Signature

(39127/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**GRC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 58.620.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 1998*

Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 15 septembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme  
GRC HOLDING S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 6, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39128/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**INVESTITORI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 42.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 6, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

INVESTITORI S.A.  
Signature

(39141/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**INVESTITORI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 42.189.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 25 juin 1998*

Sont renommés administrateurs de la société Messieurs A. de Bernardi et A. Tazartes. Est nommée administrateur en remplacement de Monsieur L. Bonani, décédé, Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001. Monsieur A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour une durée de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 15 septembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme  
INVESTITORI S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 6, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39142/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**IMMOGRIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 42.089.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 3, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 août 1998*

L'assemblée générale nomme administrateurs pour une durée d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

L'assemblée générale nomme commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour copie conforme  
Signature

(39134/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**BUSINESS SOLUTIONS S.A., Société Anonyme,  
(anc. I.B.F. S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 60.791.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme I.B.F. S.A., avec siège social à Luxembourg, 3, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 60.791, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 698 du 12 décembre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent Le Seaux, employé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Mignani, directeur de société, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Caroline Davy, employée privée, demeurant à Thionville.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et l'assemblée constate:

- A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la société I.B.F. S.A. en BUSINESS SOLUTIONS S.A.
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société et ainsi de modifier le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BUSINESS SOLUTIONS S.A.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trente mille francs (30.000,-). Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Le Seaux, C. Mignani, C. Davy, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 110S, fol. 9, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 20 août 1998.

P. Bettingen.

(39131/202/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**BUSINESS SOLUTIONS S.A., Société Anonyme,  
(anc. I.B.F. S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 60.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 20 août 1998.

P. Bettingen.

(39132/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**IMMOTERRA S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois août.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Jean Pianon, entrepreneur, demeurant à L-8010 Strassen, 206, route d'Arlon, propriétaire de quarante (40) parts sociales de IMMOTERRA S.C.I., avec siège social à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération, constituée suivant acte sous seing privé du 20 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 553 du 8 octobre 1997.

Il déclare d'abord céder à:

1. Paul Schank, instituteur, demeurant à L-8019 Strassen, 60, rue du Bois, vingt (20) parts sociales de la Société, pour le prix de quarante-sept mille cinq cents francs (47.500,- LUF), et à
2. Joël Back, commerçant, demeurant à L-3560 Dudelange, 8, rue des Aules, vingt (20) parts sociales de la Société, pour le prix de quarante-sept mille cinq cents francs (47.500,- LUF).

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées à compter de ce jour.

Les prix des cessions sont payables le 30 septembre 1998, au plus tard, entre les mains et contre la quittance du cédant.

Il est expressément convenu entre parties que, même pour le cas où le bilan de clôture de l'année 1998 présentera un bénéfice plus important, le prix de vente ci-avant stipulé est fixe et le cédant n'aura aucun droit à un prix plus élevé.

Ensuite, Joël Back, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société les cessions qui précèdent, conformément à l'article 1690 du Code civil et dispense les cessionnaires de les signifier à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valeur qui puissent arrêter leur effet.

Finalement, les associés Joël Back et Paul Schank, préqualifiés, prennent les résolutions suivantes:

- 1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne ces cessions de parts.
- 2) Ils modifient l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt mille francs (120.000,- LUF), représenté par cent vingt (120) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Joël Back, commerçant, demeurant à L-3560 Dudelange, 8, rue des Saules, soixante parts sociales . . . . .	60
2. Paul Schank, instituteur, demeurant à L-8019 Strassen, 60, rue du Bois, soixante parts sociales . . . . .	60
Total: cent vingt parts sociales . . . . .	<u>120»</u>

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Pianon, Schank, Back et Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 1998, vol. 835, fol. 79, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 août 1998.

F. Molitor.

(39135/223/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

### **IMMOTERRA S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

(39136/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

### **IMR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le treize août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, soussigné en remplacement de Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, empêché. Lequel dernier nommé restera dépositaire de la minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de IMR INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée suivant acte du notaire Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg du 3 août 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 540 du 23 octobre 1995.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Hubert Hansen licencié en droit, demeurant à Mersch, qui désigne comme secrétaire Alain Noullet, employé privé demeurant à Nospelt.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Isabelle Delehrs, juriste demeurant à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que:

I. - La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

\* Changer l'objet social afin d'adopter celui d'une société commerciale à vocation participative et modifier l'article y afférent des statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toute autre manière. Elle a en outre pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, brevets et licences et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

\* Procéder à toute autre modification des statuts qui s'imposerait de par la modification de l'objet social susmentionnée, et notamment modifier les articles 2 et 15 afin d'y supprimer la référence aux sociétés holding ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929.

\* Modification de l'article 3, première phrase du deuxième alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Toutes les actions sont nominatives».

\* Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société est administrée par un conseil composé de quatre membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme ne pouvant excéder six années. Les administrateurs sont rééligibles.»

\* Modification de l'article 6 alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante: « La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de trois administrateurs.»

\* Décision conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales luxembourgeoises d'autoriser le conseil d'administration à procéder à la nomination d'un administrateur-délégué en son sein, avec pouvoir de signature individuel.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut, partant, délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Elle décide de changer l'objet social afin d'adopter celui d'une société commerciale à vocation participative.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, elle décide de modifier l'article 2 des statuts et lui donne désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toute autre manière. Elle a en outre pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, brevets et licences et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.»

*Troisième résolution*

Elle décide de modifier l'article 15 des statuts et lui donne la teneur suivante:

«**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Quatrième résolution*

Elle décide de modifier la première phrase du deuxième alinéa de l'article 3 des statuts et lui donne la teneur suivante:

«Toutes les actions sont nominatives.»

*Cinquième résolution*

Elle décide de modifier l'article 4 des statuts et lui donne la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de quatre membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme ne pouvant excéder six années. Les administrateurs sont rééligibles.»

*Sixième résolution*

Elle décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

«La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de trois administrateurs.»

*Septième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Hansen, A. Noullet, I. Delehers, A. Lentz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 août 1998, vol. 835, fol. 94, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 septembre 1998.

F. Molitor.

(39137/223/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**IMR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze août.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Wiltz, soussigné, en remplacement de Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, empêché. Lequel dernier nommé restera dépositaire de la minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de IMR INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée suivant acte du notaire Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg du 3 août 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 540 du 23 octobre 1995, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Alphonse Lentz de Remich en remplacement du notaire Frank Molitor de Dudelange, empêché, du 13 août 1998, non encore publié au susdit Mémorial C.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Isabelle Delhers, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Denise Risch, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Alain Noullet, employé privé, demeurant à Nospelt.

Le Président expose d'abord que

I. - La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Augmentation du capital social à concurrence de quarante millions de francs belges (40.000.000,- BEF) pour le porter de son montant actuel de trois millions cinq cent mille francs belges (3.500.000,- BEF) à quarante-trois millions cinq cent mille francs belges (43.500.000,- BEF), par l'émission de quarante mille (40.000) actions nouvelles de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, à libérer à cent pour cent (100%) par apport en nature à due concurrence d'actions de la société à responsabilité limitée de droit italien SICON S.R.L., avec siège social à Villaverla (VI) (Italie), Via della Tecnica 1.

- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut, partant, délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quarante millions de francs belges (40.000.000,- BEF) pour le porter de son montant actuel de trois millions cinq cent mille francs belges (3.500.000,- BEF) à quarante-trois millions cinq cent mille francs belges (43.500.000,- BEF), par la création et l'émission de quarante mille (40.000) actions nouvelles de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer à cent pour cent (100%) par apport en nature à due concurrence d'actions de la société à responsabilité limitée de droit italien SICON S.R.L., avec siège social à Villaverla (VI) (Italie), Via della Tecnica 1.

*Souscription*

L'assemblée, après avoir pris acte pour autant que de besoin de la décision des actionnaires existants de ne pas faire usage de leur droit de souscription préférentiel, admet à la souscription des nouvelles actions les personnes physiques et morales qui suivent:

1. Gabrielle Orio, entrepreneur, demeurant à Vicenza (Italie), Via F. Ili Albanese, 21, ici représentée par Alain Noullet, employé privé, demeurant à Nospelt, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée datée du 30 juillet 1998,

souscrit vingt-trois mille deux cent cinquante-neuf (23.259) actions nouvellement émises et les libère par l'apport en nature de six cent trente-sept mille (637.000) actions de la société à responsabilité limitée de droit italien SICON S.R.L., avec siège social à Villaverla (VI) (Italie), Via della Tecnica 1., si bien que la somme de vingt-trois millions deux cent cinquante-neuf mille francs belges (23.259.000,- BEF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

2. Renato Fratta, directeur, demeurant à Vicenza (Italie), Via Rolle, 46,

ici représenté par Alain Noullet, employé privé, demeurant à Nospelt, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée datée du 30 juillet 1998, souscrit onze mille six cent vingt-neuf (11.629) actions nouvellement émises et les libère par l'apport en nature de trois cent dix-huit mille cinq cents (318.500) actions de la société à responsabilité limitée de droit italien SICON S.R.L., avec siège social à Villaverla (VI) (Italie), Via della Tecnica 1., si bien que la somme de onze millions six cent vingt-neuf mille francs belges (11.629.000,- BEF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

3. La société MASTERCONSULT S.A.S. di Ilaria Rossi & C., avec siège social à Milan (Italie), Via Fontana, 30,

ici représentée par Alain Noullet, employé privé, demeurant à Nospelt, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée datée du 30 juillet 1998,

souscrit cinq mille cent douze (5.112) actions nouvellement émises et les libère par l'apport en nature de cent quarante mille (140.000) actions de la société à responsabilité limitée de droit italien SICON S.R.L., avec siège social à Villaverla (VI) (Italie), Via della Tecnica 1. si bien que la somme de cinq millions cent douze mille francs belges

(5.112.000,- BEF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

La preuve de ces apports a été donnée au notaire par un rapport du réviseur d'entreprises Marc Muller de Luxembourg du 14 août 1998 ci-annexé et dont la conclusion est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports d'une participation correspondant à 31,3% du capital social de la société de droit italien SICON S.R.L. qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 40.000 actions de chacune BEF 1.000,- représentatives d'un capital de BEF 40.000.000 (quarante millions de francs belges) de IMR INTERNATIONAL S.A.»

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante-trois millions cinq cent mille francs belges (43.500.000,- BEF), divisé en quarante-trois mille cinq cents (43.500) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.»

La propriété des actions dans le chef des personnes physiques et morales apportantes, l'absence de tout gage respectivement droit préférentiel ou de préemption les grevant et donc leur libre cessibilité résultent d'une attestation du Vice-Président du Conseil d'Administration et représentant legal de la société SICON S.R.L. du 31 juillet 1998, également ci-annexée.

Dans cette lettre, ladite société s'est également engagée à effectuer l'immatriculation au nom du nouveau propriétaire des actions apportées sur le registre des actions nominatives sur présentation des actions dûment endossées.»

*Estimation des frais*

Les honoraires, frais et débours incombant à la société suite à la présente augmentation de capital sont évalués à approximativement quatre cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (475.000,- LUF).

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I. Delhers, D. Risch, A. Noullet, R. Arrensdorff.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 août 1998, vol. 835, fol. 100, case 6. – Reçu 40.000 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 septembre 1998.

F. Molitor.

(39138/223/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**IMR INTERNATIONAL S.A. Société Anonyme.**

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

(39139/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**IPK INTERNATIONAL –  
THE EUROPEAN TRAVEL INTELLIGENCE CENTER, Société Anonyme,  
(anc. MARKINVEST).**

Siège social: L-1512 Luxembourg, Aristote Center, 7, rue Federspiel.  
R. C. Luxembourg B 29.083.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de IPK INTERNATIONAL – THE EUROPEAN TRAVEL INTELLIGENCE CENTER (anc. MARKINVEST) S.A., avec siège social à L-1512 Luxembourg, Aristote Center, 7, rue Federspiel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29.083, constituée suivant acte du notaire Jean-Paul Hencks de Luxembourg du 19 octobre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 11 du 14 janvier 1989, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 18 janvier 1994, publié au susdit Mémorial C, numéro 192 du 17 mai 1994, suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 1<sup>er</sup> février 1994, publié au susdit Mémorial C, numéro 246 du 22 juin 1994, suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 10 juin 1997, publié au susdit Mémorial C, numéro 552 du 8 octobre 1997 ainsi que suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 20 avril 1998, non encore publié au susdit Mémorial C.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Denise Risch, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains, qui désigne comme secrétaire Guy Bernard, employé privé, demeurant à Clemency.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Rolf D. Freitag, économiste diplômé, demeurant à Munich (République Fédérale d'Allemagne).

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour

*Ordre du jour:*

Autorisation au conseil d'administration de désigner un administrateur-délégué.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut, partant, délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, la résolution suivante:

*Résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Risch, Bernard, D. Freitag et Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 1998, vol. 835, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 4 septembre 1998.

F. Molitor.

(39143/223/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**IPK INTERNATIONAL –  
THE EUROPEAN TRAVEL INTELLIGENCE CENTER, Société Anonyme,  
(anc. MARKINVEST).**

Siège social: L-1512 Luxembourg, Aristote Center, 7, rue Federspiel.  
R. C. Luxembourg B 29.083.

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 30 juillet 1998 de IPK INTERNATIONAL – THE EUROPEAN TRAVEL INTELLIGENCE CENTER (anc. MARKINVEST) S.A., établie et ayant son siège social à L-1512 Luxembourg, Aristote Center, 7, rue Federspiel, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 1998, vol. 310, fol. 51, case 4, que Rolf D. Freitag, économiste diplômé, demeurant à D-81247 Munich, Meyerbeerstraße 20, a été nommé administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature pour les actes de la gestion journalière.

Signé: Freitag.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 4 septembre 1998.

F. Molitor.

(39144/223/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**ISPO S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois septembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de ISPO S.C.I., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, constituée suivant acte du notaire Christine Doerner de Bettembourg du 17 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 510 du 5 octobre 1995.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Franco Polidori, employé privé, demeurant à Bettembourg, qui désigne comme secrétaire Georges Gretd, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Max Galowich, juriste, demeurant à Strassen.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour

*Ordre du jour:*

Décision à prendre quant à la dissolution de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut, partant, délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée constate que tout le passif de la Société est réglé, que les frais en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment provisionnés et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, les associés assument irrévocablement et personnellement l'obligation de les payer.

L'actif restant est attribué aux associés comme de droit.

La liquidation de la Société peut donc être considérée comme faite et clôturée.

*Troisième résolution*

L'Assemblée donne pleine et entière décharge au gérant de la Société.

*Quatrième résolution*

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Polidori, Gredt, Galowich et Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 1998, vol. 837, fol. 3, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Oehmen.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 septembre 1998.

F. Molitor.

(39145/223/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**INTERNATIONAL CONSULTING AND TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 3, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

(39140/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**MINHO CONSTRUCTIONS, Société Anonyme,  
au capital de 1.250.000,- LUF.**

Siège social: L-5810 Hesperange, 32, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 64.412.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires  
qui s'est réunie à L-5810 Hesperange, 32, rue de Bettembourg,  
le 17 septembre 1998 à douze heures*

Le jeudi dix-sept septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit à douze heures au siège de la société MINHO CONSTRUCTIONS S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires ayant renoncé à toute convocation préalable.

Il a été établi une liste de présence à l'entrée en séance, laquelle restera annexée aux présentes dans les livres de la Société.

Monsieur Marques Goncalves Jorge Manuel, administrateur-délégué de la société, préside la séance, et rappelle que l'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour:*

- I. Démission d'un administrateur.
- II. Remplacement du poste vacant.

Monsieur Marques Goncalves Jorge Manuel désigne comme secrétaire Mademoiselle Dubois Sandrine, employée privée.

Il nomme comme scrutateur, Monsieur Collin Cédric, administrateur.

Le bureau ainsi constitué, constate au vu de la feuille de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales composant le capital social sont réunies, et que par conséquent, l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour ci-avant reproduit sans que les publications n'aient été requises.

Le membre du bureau certifie la liste de présence.

L'assemblée générale extraordinaire de la société étant valablement constituée, aborde l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

*Démission du mandat d'administrateur de Monsieur Da Costa Carvalho Gabriel*

L'assemblée générale extraordinaire note et accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Da Costa Carvalho Gabriel à compter de ce jour.

Le quorum est atteint pour la mise au vote de cette résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes soit 1.250 voix / 1.250.

*Deuxième résolution*

*Remplacement du poste vacant*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de ne pas procéder au remplacement du poste vacant d'administrateur, étant donné que le conseil d'administration est composé de trois membres.

Le quorum est atteint pour la mise au vote de cette résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes soit 1.250 voix / 1.250.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13.00 heures.

J. M. Marques Goncalves      C. Collin      S. Dubois  
*Le président*                      *Le scrutateur*                      *Le secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 11, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39158/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**KADO TARTEMPION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3238 Bettembourg, 1, rue de l'Indépendance.

R. C. Luxembourg B 46.864.

*Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 9 septembre 1998*

*Résolution*

De commun accord de tous les associés le siège de la société est transféré de L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck, à L-3238 Bettembourg, 1, rue de l'Indépendance.

Bettembourg, le 9 septembre 1998.

*Signatures.*

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 1998, vol. 166, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

(39146/231/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**MINHO CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Hesperange.

R. C. Luxembourg B 64.412.

*Cession d'actions*

Le soussigné Da Costa Carvalho Gabriel demeurant 476, route de Thionville, L-5886 Alzingen, est propriétaire de 416 actions de la société MINHO CONSTRUCTIONS S.A., R. C. Luxembourg B 64.412, au capital de 1.250.000,- LUF, divisé en 1.250 actions chacune d'une valeur nominale de 1.000,- LUF, actions ordinaires et de droit commun numérotées de 835 à 1.250, pour les avoir acquises à la création de la société.

Lesdites actions ont été libérées du quart de leur valeur nominale le 14 mai 1998.

Il cède et transporte, sous garantie ordinaire et de droit, à l'acquéreur qui accepte lesdites actions numérotées de 835 à 1.043 à 1.000,- LUF de valeur nominale,

à Monsieur Marques Goncalves Jorge Manuel demeurant 50, rue Dominique Lang, L-3505 Dudelange.

La propriété et la jouissance desdites actions sont effectives à compter de ce jour.

Fait à Hesperange, le 17 septembre 1998.

G. Da Costa Carvalho                      J. M. Marques Goncalves  
*Cessionnaire*                                      *Acquéreur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 11, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39159/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**MINHO CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Hesperange.  
R. C. Luxembourg B 64.412.

*Cession d'actions*

Le soussigné Da Costa Carvalho Gabriel demeurant 476, route de Thionville, L-5886 Alzingen, est propriétaire de 416 actions de la société MINHO CONSTRUCTIONS S.A., R. C. Luxembourg B 64.412, au capital de 1.250.000,- LUF, divisé en 1.250 actions chacune d'une valeur nominale de 1.000,- LUF, actions ordinaires et de droit commun numérotées de 835 à 1.250, pour les avoir acquises à la création de la société.

Lesdites actions ont été libérées du quart de leur valeur nominale le 14 mai 1998.

Il cède et transporte, sous garantie ordinaire et de droit, à l'acquéreur qui accepte lesdites actions numérotées de 1.044 à 1.250,- LUF de valeur nominale,

à Monsieur Collin Cédric demeurant 18, rue Jean Jaurès, F-57700 Hayange.

La propriété et la jouissance desdites actions sont effectives à compter de ce jour.

Fait à Hesperange, le 17 septembre 1998.

G. Da Costa Carvalho  
*Cessionnaire*

C. Collin  
*Acquéreur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 11, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39160/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**KEMON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 49.488.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1995, 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 7, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

*Pour KEMON S.A.*  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.  
*Signature*

(39147/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**LESILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 65.293.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
tenue le 7 juillet 1998*

*Résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Benedict John Sciortino, Président du conseil d'administration, Monsieur Antonio Gozzi, Vice-Président du conseil d'administration, et de Monsieur Paolo Foti, Administrateur.

L'assemblée décide de nommer de nouveaux administrateurs, à savoir Monsieur Gian Luca Pozzi, fondé de pouvoir de banque, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg; le conseil d'administration pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 30 septembre 1998 sera comme suit:

*Conseil d'administration*

MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Gian Luca Pozzi, fondé de pouvoir de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Maryse Santini, fondée de pouvoir principal de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Pour extrait conforme

*Pour LESILUX S.A.*

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

*Signature*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 8, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39149/024/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**LESILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 65.293.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 7 juillet 1998*

*Résolution*

Le conseil décide de nommer Monsieur Gustave Stoffel comme président et Monsieur Dirk Raeymaekers comme vice-président; le conseil d'administration pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 30 septembre 1998 sera le suivant:

*Conseil d'administration*

- MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Gian Luca Pozzi, fondé de pouvoir de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Mme Maryse Santini, fondé de pouvoir principal de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Pour extrait conforme  
Pour LESILUX S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 8, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39149/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**LOMBARDINI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 52.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 1, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

LOMBARDINI INTERNATIONAL S.A.

Signature

(39150/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**LOMBARDINI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 52.586.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 12 mai 1998*

Sont renommés administrateurs de la société Monsieur A. de Bernardi et Monsieur R. Lombardini. Est nommée administrateur en remplacement de Monsieur L. Bonani, décédé, Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001. Monsieur A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour une durée de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme  
LOMBARDINI INTERNATIONAL S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 1, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39151/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**MOSKITO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 32.854.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1996 et 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 3, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

(39165/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**MANINCO LIMITED, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 15.893.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MANINCO LIMITED*

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

*L'Agent Domiciliaire*

Signature Signature

(39153/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**MECFIN NEDERLAND B.V., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 43.939.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1997 de MECFIN NEDERLAND B.V., enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 8, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998 sur le dossier de MECFIN NEDERLAND B.V. - Succursale de Luxembourg en vertu de l'article 314 (1) de la loi du 10 août 1915 et tel que modifié par la suite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

*Pour MECFIN NEDERLAND B.V.*

*Succursale de Luxembourg*

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

*Banque domiciliaire*

Signature Signature

(39154/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**METALWORKING AND FINANCE GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 43.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 1, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

METALWORKING AND FINANCE  
GROUP INTERNATIONAL S.A.

Signature

(39157/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**MOLDAU INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 35.248.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 511, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(39163/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**PEDIFIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 41.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 3, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

(39168/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**MIRTAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 12.569.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 3, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

—  
*Pour la société*  
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN  
Signature

(39161/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**MIRTAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 12.569.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 1998*

Il en résulte que:

– Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, demeurant à Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Marc Mackel, administrateur démissionnaire.

—  
*Pour réquisition-inscription*  
*Pour la société*  
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 3, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39162/518/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**MOSEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1317 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 45.157.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

—  
*Pour la société MOSEL INTERNATIONAL S.A.*  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

(39164/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**PIERANGELI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

—  
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 13.859, représentée par Monsieur Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg et Monsieur Claudio Baccei, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée PIERANGELI HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 1998, non encore publié, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration de la Société, prise en sa réunion du 9 juillet 1998.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. - Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à cent vingt-quatre millions de lires italiennes (LIT 124.000.000,-), représenté par douze mille quatre cents (12.400) actions, chacune d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (LIT 10.000,-), entièrement libérées.

2. - Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à un milliard cent millions de lires italiennes (LIT 1.100.000.000,-), représenté par cent dix mille (110.000) actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (LIT 10.000,-) chacune, et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et 6 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 25 juin 2003 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3. - Que dans sa réunion du 9 juillet 1998, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de neuf cent soixante-seize millions de lires italiennes (LIT 976.000.000,-)

pour le porter de son montant actuel de cent vingt-quatre millions de lires italiennes (LIT 124.000.000,-) à un milliard cent millions de lires italiennes (LIT 1.100.000.000,-), par la création de quatre-vingt-dix-sept mille six cents (97.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (LIT 10.000,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les actionnaires, lesquels ont souscrit à toutes les quatre-vingt-dix-sept mille six cents (97.600) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de neuf cent soixante-seize millions de lires italiennes (LIT 976.000.000,-) et de les attribuer aux actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent.

4. - La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de neuf cent soixante-seize millions de lires italiennes (LIT 976.000.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5. - Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à un milliard cent millions de lires italiennes (LIT 1.100.000.000,-) de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à un milliard cent millions de lires italiennes (LIT 1.100.000.000,-), représenté par cent dix mille (110.000) actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (LIT 10.000,-) chacune.»

#### *Déclaration - frais*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Pour les besoins du fisc, l'augmentation de capital est évaluée à vingt millions quatre cent quarante-sept mille deux cents francs luxembourgeois (LUF 20.447.200,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de deux cent soixante-cinq mille francs (265.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Stoffel, C. Bacceli, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 110S, fol. 13, case 7. – Reçu 203.984 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 21 août 1998.

P. Bettingen.

(39171/202/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

#### **PIERANGELI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 16 septembre 1998.

P. Bettingen.

(39172/202/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**PAGASO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 19.691.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour la société  
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN  
Signature

(39166/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**PAGASO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 19.691.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 août 1998*

Il en résulte que:

– Monsieur Marc Lamesch, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Marc Mackel, administrateur démissionnaire.

Pour réquisition-inscription  
Pour la société  
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 3, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39167/518/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**PORTUNUS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 62.264.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christian Burckel, Attaché de direction, demeurant à Luxembourg (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding PORTUNUS INVESTMENTS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 62.264, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 22 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 204 du 2 avril 1998;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 10 août 1998; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que le capital social de la société anonyme holding PORTUNUS INVESTMENTS HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

II. - Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois), représenté par 100.000 (cent mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. - Que le conseil d'administration, en sa réunion du 10 août 1998 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article six des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de LUF 14.750.000,- (quatorze millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 16.000.000,- (seize millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 14.750 (quatorze mille sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. - Que le conseil d'administration a accepté à la souscription de la totalité des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription.

V. - Que les 14.750 (quatorze mille sept cent cinquante) actions nouvelles ont donc été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société PORTUNUS INVESTMENTS HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 14.750.000,- (quatorze millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libération.

VI. - Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le montant du capital social souscrit est de LUF 16.000.000,- (seize millions de francs luxembourgeois), représenté par 16.000 (seize mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées, et qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent vingt mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Burckel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 110S, fol. 42, case 3. – Reçu 147.500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 1998.

J. Elvinger.

(39175/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**PORTUNUS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 62.264.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

J. Elvinger.

(39176/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**PIERRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. DEPIFASS).**

Siège social: L-5950 Itzig, 30, rue de Bonnevoie.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Pasquale Pierri, maçon, demeurant à L-5820 Fentange, 2, rue Adolphe Diederich, propriétaire de mille (1.000) parts sociales de PIERRI (anc. DEPIFASS), S.à r.l., avec siège social à L-5820 Fentange, 2, rue Adolphe Diederich, constituée suivant acte du notaire Francis Kessler d'Esch-sur-Alzette du 7 mai 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 188 du 1<sup>er</sup> juillet 1985, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Francis Kessler d'Esch-sur-Alzette du 11 mai 1987, publié au susdit Mémorial C, numéro 248 du 10 septembre 1987 ainsi que suivant acte du notaire Tom Metzler de Luxembourg-Bonnevoie du 21 décembre 1988, publié au susdit Mémorial C, numéro 92 du 10 avril 1989.

Il déclare d'abord céder gratuitement et en avancement d'hoirie à Domenico Pierri, chef de chantier, demeurant à L-5950 Itzig, 30, rue de Bonnevoie, ici présent et ce acceptant avec gratitude, mille (1.000) parts sociales de la Société. Ces parts sont estimées à quatre millions de francs (4.000.000,- LUF). Le cédant renonce à l'action révocatoire.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1998.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Ensuite, Pasquale Pierri et Domenico Pierri, agissant en leur qualité de gérant, acceptent au nom de la Société la cession, conformément à l'article 1690 du Code civil et dispensent le cessionnaire de faire signifier la cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, l'associé unique prend les résolutions suivantes:

1) Il donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

2) Il décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées et souscrites par l'associé unique Domenico Pierri, susdit.»

3) Suite à ladite cession de parts, il décide de transformer la société en société à responsabilité limitée unipersonnelle.

4) Il décide de transférer le siège social de la société de Fentange à Itzig.

5) Il décide de modifier l'article 3 des statuts et lui donne la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le siège social est établi à Itzig.»

6) Il décide de fixer l'adresse à L-5950 Itzig, 30, rue de Bonnevoie.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Pierri, Pierri et Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 1998, vol. 835, fol. 56, case 2. – Reçu 72.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 4 août 1998.

F. Molitor.

(39173/223/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**PIERRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. DEPIFASS).**

Siège social: L-5950 Itzig, 30, rue de Bonnevoie.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

(39174/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**PERFIN INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 31.867.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 6, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

\* Report à nouveau . . . . . BEF 86.845.850,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1998.

Signature.

(39169/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**PERFIN INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 31.867.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 6, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

\* Report à nouveau . . . . . BEF 8.576.473,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1998.

Signature.

(39170/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**PROVIDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 40.480.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 septembre 1998,

– La délibération sur les comptes annuels au 30 juin 1998 est reportée à une date ultérieure.

– Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39179/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**QUILMES INDUSTRIAL (QUINSA) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 32.501.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de QUILMES INDUSTRIAL (QUINSA) du 26 juin 1998 que Messieurs Santiago Quirno-Bemberg, Serge de Ganay et Monsieur Stanislas Poniatowski ont été élus membres du Conseil d'Administration de la société.

En date du 26 juin 1998, le Conseil d'Administration de QUILMES INDUSTRIAL (QUINSA) se compose comme suit:

MM. André de Ganay, Président d'honneur  
Jacques-Louis de Montalembert, Président  
Christian Baillet  
André Elvinger  
Jean de Ganay  
Serge de Ganay  
Carlos Miguens  
Norberto Morita  
Santiago Quirno-Bemberg  
Stanislas Poniatowski  
Alvaro Sainz de Vacuña  
Louis James de Viel Castel  
BEVERAGE ASSOCIATES (BAC) CORP.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour extrait conforme  
C. Hoffmann  
Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39180/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**(R.T.A.), RECHERCHES ET TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 59.245.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour la société (R.T.A.)  
RECHERCHES ET TECHNOLOGIES AVANCEES S.A.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

(39183/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**PROVECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

—  
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois août.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Monsieur Jean Pianon, entrepreneur, demeurant à L-8010 Strassen, 206, route d'Arlon, propriétaire de quarante (40) parts sociales de PROVECO, S.à r.l., avec siège social à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération, constituée suivant acte du notaire Francis Kessler d'Esch-sur-Alzette du 13 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 638 du 14 décembre 1995, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Francis Kessler d'Esch-sur-Alzette du 15 juillet 1997, publié au susdit Mémorial C, numéro 377 du 15 juillet 1997 ainsi que suivant acte du notaire Francis Kessler d'Esch-sur-Alzette du 29 mai 1997, publié au susdit Mémorial C, numéro 500 du 15 septembre 1997.

Il déclare d'abord céder à:

1. Paul Schank, instituteur, demeurant à L-8019 Strassen, 60, rue du Bois, vingt (20) parts sociales de la Société, pour le prix de deux cent trente-huit mille sept cent cinquante francs (238.750,- LUF), et à
2. Joël Back, commerçant, demeurant à L-3560 Dudelange, 8, rue des Saules, vingt (20) parts sociales de la Société, pour le prix de deux cent trente-huit mille sept cent cinquante francs (238.750,- LUF).

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées à compter de ce jour.

Les prix des cessions sont payables le 30 septembre 1998, au plus tard, entre les mains et contre la quittance du cédant.

Il est expressément convenu entre parties que, même pour le cas où le bilan de clôture de l'année 1998 présentera un bénéfice plus important, le prix de vente ci-avant stipulé est fixe et le cédant n'aura aucun droit à un prix plus élevé.

Ensuite, Joël Back, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société les cessions qui précèdent, conformément à l'article 1690 du Code civil et dispense les cessionnaires de les signifier à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter leur effet.

Finalement, les associés Joël Back et Paul Schank, préqualifiés, prennent les résolutions suivantes:

- 1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne ces cessions de parts.
- 2) Ils modifient l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à la somme de six cent mille francs (600.000,- LUF), représenté par cent vingt (120) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune, réparti comme suit:

1. Joël Back, commerçant, demeurant à L-3560 Dudelange, 8, rue des Saules, soixante parts sociales . . .	60
2. Paul Schank, instituteur, demeurant à L-8019 Strassen, 60, rue du Bois, soixante parts sociales . . . . .	60
Total: cent vingt parts sociales . . . . .	<u>120»</u>

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Pianon, Schank, Back et Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 1998, vol. 835, fol. 79, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 4 août 1998.

F. Molitor.

(39177/223/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**PROVECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

(39178/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**REQUIEM S.A., Société Anonyme,  
(anc. WARRIOR S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 27.969.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 2 septembre 1998,

- la délibération sur les comptes annuels au 31 mars 1998 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 2 septembre 1998.

Pour extrait conforme  
Signature  
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39185/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**RESTAURATION FAÇADES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Rodange.  
R. C. Luxembourg B 37.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 3, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

(39186/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**QUILMES EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 36.012.

Les comptes annuels 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 10, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Signature.

(39181/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**QUILMES EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 36.012.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale que les mandats des administrateurs de QUILVEST EUROPE, Mrs A. Elvinger, C. Baillet, C. Hoffmann et de M. K. Sonderegger sont reconduits pour une durée de six (6) ans.

Les mandats des administrateurs prénommés prendront fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

M<sup>e</sup> A. Elvinger est confirmé dans sa fonction de Président du Conseil d'Administration.

Il résulte également du procès-verbal de l'Assemblée Générale que KPMG-AUDIT a été élue Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

Pour la société  
C. Hoffmann

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39182/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**REINE INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 26, rue Saint Mathieu.  
R. C. Luxembourg B 32.713.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 7 septembre 1998*

1. L'assemblée prend connaissance de la démission de Messieurs Jean-Luc Jacquemin, Guy Rock et Carl Speecke de leur poste d'Administrateur de la société et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat. L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Bernard Felten, avocat, 2, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;
- Monsieur Koen Lozie, conseiller fiscal, 8 Auf Periol, D-54332 Wasserliesch;
- Monsieur Roy Reding, avocat, 2, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

2. L'assemblée prend connaissance de la démission de Monsieur Nico Weyland en tant que commissaire aux comptes et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat. L'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes: COMPTAFID (SUISSE) S.A., 2, rue Thalberg, CH-1211 Genève 1.

3. L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-2138 Luxembourg, 26, rue Saint Mathieu.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour le Conseil d'Administration  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 95, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(39184/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**SANTA FE INVESTMENTS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 28.553.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 4, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE  
Signature

(39192/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**SABAH TRUSTEES MANAGEMENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
H. R. Luxembourg B 63.899.

## AUSZUG

Es erhellt aus einer Urkunde unter Privatschrift vom 4. September 1998, einregistriert in Luxemburg am 15. September 1998, vol. 511, fol. 94, case 6, dass

Herr Chris M. Taylor zum Geschäftsführer ernannt wurde. Er kann die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten.

Für Auszug, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. September 1998.

A. Schwachtgen.

(39187/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**SALON CREATIF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 78, rue Zénon Bernard.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 1998, vol. 310, fol. 83, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 1998.

G. Bernarbei jr

Bureau de Comptabilité

(39188/630/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**SALVAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 31.029.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 8, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour extrait conforme

Pour SALVAS INTERNATIONAL S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Signature

(39189/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**SALVAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 31.029.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire  
le 4 juin 1998*

*Résolution*

L'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes suivants:

*Conseil d'administration*

MM. Gustave Stoffel, président;

Germain Birgen, administrateur;

Federico Franzina, administrateur;

Gian Luca Pozzi, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour SALVAS INTERNATIONAL S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 8, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39190/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**SAMUNDAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 29.402.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 3, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 août 1998*

L'assemblée générale nomme administrateurs pour une durée d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

L'assemblée générale nomme commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour copie conforme  
Signature

(39191/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**SCHAACK-FLOENER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bissen.  
R. C. Luxembourg B 16.032.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Mersch, le 8 septembre 1998, vol. 123, fol. 105, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39193/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**SICILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 38.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 3, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

(39194/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**SIGP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 49.558.

Les comptes annuels 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 10, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Signature.

(39195/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---

**SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 52.286.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 8, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

*Pour SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A.*  
**SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE**  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire

Signature Signature

(39196/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

---



**SPECTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 43.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 6, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

SPECTRA S.A.

Signature

(39199/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

**EUROFOIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.  
R. C. Luxembourg B 19.358.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme EUROFOIL S.A., avec siège social à Dudelange, Zone Industrielle Riedgen, inscrite au registre de commerce à Luxembourg, section B, sous le numéro B 19.358, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, alors de résidence à Dudelange, en date du 29 avril 1982, publié au Mémorial C, numéro 181 du 28 juillet 1982, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, prénommé, en date du 20 août 1982, publié au Mémorial C, numéro 45 du 19 février 1983, suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, prénommé, en date du 18 février 1983, publié au Mémorial C, numéro 88 du 30 mars 1983, suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, prénommé, en date du 30 mars 1983, publié au Mémorial C, numéro 130 du 20 mai 1983, suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Dudelange, en date du 31 décembre 1984, publié au Mémorial C, numéro 54 du 22 février 1985, suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, prénommé, en date du 27 décembre 1985, publié au Mémorial C, numéro 90 du 12 avril 1986, suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 avril 1987, publié au Mémorial C, numéro 224 du 13 août 1987, suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, prénommé, en date du 7 août 1987, publié au Mémorial C, numéro 338 du 23 novembre 1987, suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, prénommé, en date du 30 mars 1988, publié au Mémorial C, numéro 171 du 22 juin 1988, suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, prénommé, en date du 1<sup>er</sup> février 1989, publié au Mémorial C, numéro 158 du 8 juin 1989, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 1989, publié au Mémorial C, numéro 222 du 16 août 1989, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 septembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 416 du 4 novembre 1991, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 1994, publié au Mémorial C, numéro 441 du 8 novembre 1994 et une dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 février 1995, publié au Mémorial C, numéro 279 du 20 juin 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François Coeffic, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel De Mol, demeurant à Attert (Belgique).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Thierry Seeleuthner, demeurant à Roussy-le-Village (France).

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que toutes les vingt-six mille neuf cent soixante-quinze (26.975) actions sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, signée par les membres du bureau, par les actionnaires ou leurs mandataires, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Augmentation de capital à concurrence de trois cents millions de francs luxembourgeois (300.000.000,- LUF) pour le porter, avec effet au 31 mai 1998, du montant d'un milliard deux cents millions de francs luxembourgeois (1.200.000.000,- LUF) à un milliard cinq cents millions de francs luxembourgeois (1.500.000.000,- LUF) sans émission d'actions nouvelles par prélèvement d'un montant égal sur les réserves disponibles et résultats reportés à concurrence de trois cents millions de francs luxembourgeois (300.000.000,- LUF).

2) Modification de l'article 5 des statuts de la société, version anglaise et version française, suite à la prédite augmentation de capital.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de trois cents millions de francs luxembourgeois (300.000.000,- LUF) pour le porter, avec effet au 31 mai 1998, du montant d'un milliard deux cents millions de francs luxembourgeois (1.200.000.000,- LUF) à un milliard cinq cents millions de francs luxembourgeois (1.500.000.000,- LUF), sans émission

d'actions nouvelles par prélèvement d'un montant égal sur les réserves disponibles et résultats reportés à concurrence de trois cents millions de francs luxembourgeois (300.000.000,- LUF).

Il est certifié au notaire soussigné l'existence de telles réserves par un bilan établi en date du 11 juin 1998 par la société ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, lequel rapport, après avoir été paraphé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société, version anglaise et version française, pour lui donner la teneur suivante:

**Version anglaise:**

«**Art. 5.** The registered capital is fixed at one billion five hundred million Luxembourg francs (1,500,000,000.- LUF), represented by twenty-six thousand nine hundred and seventy-five (26,975) fully paid-up shares without nominal value.»

**Version française:**

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un milliard cinq cents millions de francs luxembourgeois (1.500.000.000,- LUF), représenté par vingt-six mille neuf cent soixante-quinze (26.975) actions entièrement libérées sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à cent cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (155.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Coeffic, D. De Mol, T. Seeleuthner, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 26 août 1998, vol. 417, fol. 56, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 septembre 1998.

A. Weber.

(39266/236/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

**EUROPEAN AMERICAN INVESTMENT CORP. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 49.645.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 7 décembre 1994, publié au Mémorial C n° 138 du 28 mars 1995.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EUROPEAN AMERICAN INVESTMENT CORP. S.A. qui s'est tenue à son siège social à Luxembourg, en date du 14 août 1998, les décisions suivantes ont été prises:

- Ratification de la nomination, réalisée par le conseil d'administration du 27 février 1998, de Monsieur Olivier Cizeron en remplacement de Monsieur Frédéric Otto, administrateur démissionnaire et décharge est accordée à l'administrateur sortant pour l'exercice de son mandat jusqu'au 27 février 1998.

- Démission et décharge ont été accordées à Madame Charlotte Boewinger, Commissaire aux Comptes de la société, jusqu'au 14 août 1998;

- A été nommé nouveau Commissaire aux Comptes de la société:

Monsieur François Sinner, demeurant à L-Luxembourg.

Monsieur François Sinner terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 14 août 1998.

*Pour la société  
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39268/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

**EURO PLANBAU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix.

Die Adresse des Geschäftsführers Herr Peter Scheidt hat sich wie folgt geändert:

- D-71672 Marbach/Neckar, 51, Steigäckerstrasse.

Luxembourg, den 10. September 1998.

*Unterschrift.*

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1998, vol. 512, fol. 16, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(39269/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

**EURO PROD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 61.648.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 19 juin 1997, publié au Mémorial C n° 97 du 14 février 1998.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EURO PROD HOLDING S.A. qui s'est tenue à son siège social à Luxembourg, en date du 14 août 1998, les décisions suivantes ont été prises:

- Ratification des nominations faites par le Conseil d'Administration en date du 27 février 1998 de Monsieur Olivier Cizeron en remplacement de Monsieur Frédéric Otto et en date du 12 mai 1998 de Monsieur Karl Guenard en remplacement de Monsieur André Verdickt.

Décharge a été accordée à ces deux administrateurs démissionnaires pour la durée de leur mandat.

- Démission et décharge ont été accordées à Madame Charlotte Boewinger, Commissaire aux Comptes de la société, jusqu'au 31 juillet 1998;

- A été nommé nouveau Commissaire aux Comptes de la société:

Monsieur François Sinner, demeurant à L-Luxembourg.

Monsieur François Sinner terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour la société  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1998, vol. 512, fol. 10, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39270/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

**EUTON INVESTMENT COMPANY S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 1998

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Jacques Mersch, Christophe Blondeau et Charles Kramarz ainsi que celui du commissaire aux comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l. venaient à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aurait dû se tenir le 25 juin 1998.

L'Assemblée décide de renouveler leurs mandats jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 1999.

L'assemblée renouvelle les pouvoirs spéciaux accordés à M. Charles Kramarz.

Certifié conforme  
Signature                      Signature  
Administrateur                Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 66, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39272/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

**EUROSANTE MED MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

CCF CAPITAL MANAGEMENT, une société de droit français, ayant son siège social à l'immeuble Ile de France, 4, place de la Pyramide - La Défense 9 - F-92800 Puteaux,

ici représentée par Madame Anne Felten, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 23 juillet 1998.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme EUROSANTE MED MANAGEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 7 novembre 1997, numéro 623.

- La société a actuellement un capital social de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir CCF CAPITAL MANAGEMENT, prénommée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société EUROSANTE MED MANAGEMENT S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société EUROSANTE MED MANAGEMENT S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.  
 - Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société EUROSANTE MED MANAGEMENT S.A.

Les livres et documents comptables de la société demeureront conservés pendant cinq ans au siège de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Felten, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 18 août 1998, vol. 406, fol. 48, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 août 1998.

E. Schroeder.

(39271/228/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

**EXPERTA MANAGEMENT A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 51.063.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1998.

Pour EXPERTA MANAGEMENT A.G.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(39273/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

**FINAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 56.734.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1998, vol. 512, fol. 13, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 1998*

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateur de Monsieur Bernard Ewen et Madame Denise Vervaeet ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statutant sur les comptes de l'exercice 1998.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur Mademoiselle Joëlle Lietz, employée privée, demeurant à Abweiler, pour une même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1998.

GIESEN PARTICIPATIE B.V.

Signature

(39277/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

**LOEWS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the fifteenth of September.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) CORPEN INVESTMENTS LTD, a company established and having its registered office at 18, Gowrie Park, Glengary, Co. Dublin (Irlande),

2) SAROSA INVESTMENTS LTD, a company established and having its registered office at 18, Gowrie Park, Glengary, Co. Dublin (Irlande),

both here represented by Mr Peter Vansant, lawyer, residing in Howald,

by virtue of two general proxies given in Dublin (Ireland), on November 16th, 1995 which are remained attached to a deed of the undersigned notary dated on January 26th, 1996, filed with the registration authorities in Luxembourg, on February 5th, 1996, Volume 89S, Folio 19, Case 4,

himself here substituted by Mrs Marie-Line Schul, lawyer, residing in Rehon-Heumont (France),

by virtue of two proxies given in Luxembourg, on September 9th, 1998.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a limited corporation under the name of LOEWS INVESTMENTS S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The Company's object is the management and the development of its own real estate and the participation in whatsoever form, in the Luxembourg or foreign companies and the management and the development of this participations.

The company may in particular by way of participation, subscription, option, purchase or in any other manner acquire securities of all kinds negotiable or not (including those issued by any government or other international, national or municipal authority) and all others rights attaching thereto and exploit them by way of selling transfer, exchange or otherwise. It may also acquire and develop patents and connected licences.

The company may issue bonds by way of private or public subscription and issued loans in any manner in conformity with the law.

Any activity of the company may be made directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere by way of its registered office or subsidiaries established in Luxembourg or elsewhere.

The company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

**Art. 3.** The corporate capital is set at one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs, divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each.

**Art. 4.** The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

**Art. 5.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

**Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting. The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

**Art. 7.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 8.** The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

**Art. 9.** The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the twenty-ninth in the month of May at 10.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

**Art. 10.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 11.** The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

**Art. 12.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

**Art. 13.** The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

*Transitory dispositions*

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December, 1998.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 1999.

*Subscription and payment*

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) CORPEN INVESTMENTS LTD, prenamed, one thousand two hundred and forty-nine shares . . . . .	1,249
2) SAROSA INVESTMENTS LTD, prenamed, one share . . . . .	<u>1</u>
Total: one thousand two hundred and fifty shares . . . . .	1,250

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about seventy-five thousand (75,000.-) francs.

*Constitutive meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
  - a) Mr Gabriel Jean, lawyer, residing in Luxembourg,
  - b) CORPEN INVESTMENTS LTD, prenamed,
  - c) SAROSA INVESTMENTS LTD, prenamed.
- 3) The following is appointed Auditor:  
Mr Frank Mc Carroll, fiscal counsel, residing in Dublin (Ireland).
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2004.
- 5) The Company shall have its registered office in L-1 882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
- 6) The General Meeting authorizes the Board of Directors to elect Mr Gabriel Jean, prenamed, as managing director, with power to bind the company by his sole signature within the day-to-day management of the company.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer, said person signed together with Us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CORPEN INVESTMENTS LTD, une société établie et ayant son siège social au 18, Gowrie Park Glenageary, Co. Dublin (Irlande),

2) SAROSA INVESTMENTS LTD, une société établie et ayant son siège social au 18, Gowrie Park Glenageary, Co. Dublin (Irlande),

toutes les deux ici représentées par Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, agissant en vertu des deux procurations générales sous seing privé données à Dublin (Irlande), le 16 novembre 1995, qui sont restées annexées à un acte du notaire instrumentaire en date du 26 janvier 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1996, Volume 89S, Folio 19, Case 4,

lui-même substitué par Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Rehon-Heumont (France), en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 9 septembre 1998.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LOEWS INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option d'achat ou toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou toute autorité internationale, nationale ou communale), et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut, en outre, procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La société peut émettre des obligations par voie de soucription publique ou privée et emprunter de quelque façon que se soit conformément à la loi.

Toute activité exercée par la société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une «société de participations financières».

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents status est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le vingt-neuf mai à dix heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1999.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) CORPEN INVESTMENTS LTD, préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2) SAROSA INVESTMENTS LTD, préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-quinze mille (75.000,-) francs.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg,

b) CORPEN INVESTMENTS LTD, préqualifiée,

c) SAROSA INVESTMENTS LTD, préqualifiée.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Franck Mc Carroll, conseiller fiscal, demeurant à Dublin (Irlande).

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004.

5) Le siège de la société est fixé à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer Monsieur Gabriel Jean, préqualifié, au poste d'administrateur-délégué, qui aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M.-L. Schul, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1998, vol. 110S, fol. 91, case 11. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1998.

A. Schwachtgen.

(39601/230/295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1998.

### **LOEWS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

#### *Réunion du Conseil d'Administration*

Conformément à l'Article 60 de la loi sur les Sociétés Commerciales et à l'Article 6 des Statuts de la susdite Société, ainsi qu'à l'autorisation préalable donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 1998, les administrateurs se sont réunis en Conseil et ont élu Monsieur Gabriel Jean aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 15 septembre 1998. CORPEN INVESTMENTS LTD SAROSA INVESTMENTS LTD G. Jean

Signature

Signature

(39602/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1998.

### **L.P.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1. - INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., avec siège social à L-1 724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, ici représentée par Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé ci-annexée.

2. - BPH FINANCE S.A., avec siège social à L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks, ici représentée par Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé ci-annexée.

Les comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de: L.P.C. SA.

Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière ainsi que leur aliénation par vente, cession, échange ou de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances, garanties ou autres, enfin toutes opérations commerciales, techniques ou financières généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les holding companies.

**Art. 3.** La capital souscrit est fixé à un million de francs français (1.000.000,- FRF), représenté par mille (1.000) actions de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Le capital autorisé est fixé à cinquante millions de francs français (50.000.000,- FRF), représenté par cinquante mille (50.000) actions de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de ce jour, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autres personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La délégation de la gestion journalière de la société à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans. Ils sont rééligibles.

## **Titre III. - Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés ou remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

## **Titre IV - Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant modalités prévues pour les modifications des statuts.

## **Titre V - Dispositions générales**

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

1. - Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.
2. - La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1999.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. - INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., susdite, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
2. - BPH FINANCE S.A., susdite, une action . . . . .	<u>1</u>
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million de francs français (1.000.000,- FRF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que constate le notaire.

*Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social de la société est évalué à six millions cent soixante mille francs luxembourgeois (6.160.000,- LUF).

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cent sept mille francs (107.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

1. - Eric Breuillé, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique).
2. - Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg.
3. - FLUXINTER SA, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: HRT-RÉVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

*Quatrième résolution*

Le mandat des premiers administrateurs et celui du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'an 2003.

*Cinquième résolution*

Le siège de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

*Sixième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 6 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Leroi et F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 1998, vol. 837, fol. 8, case 7. – Reçu 61.600 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelage, le 23 septembre 1998.

F. Molitor.

(39603/223/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1998.